



ARRETE MUNICIPAL
ARRETE DE NUMEROTATION DE VOIRIE
RUE DE LA GARE 95560 MONTSOULT
53/2019

Le Maire de la Commune de Montsoul,

Vu le décret n° 94-112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213.28,

Vu la demande du 30 mai 2019, de Monsieur CAILLE Sylvain, de modifier l'adresse de son bien, situé Ferme du Grand Gournay, 1 rue du Grand Gournay à Montsoul, parcelles cadastrées section AB n°140-141,

Considérant que, le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : l'immeuble désigné ci-après se voit attribuer le numéro suivant :

Propriétaire	Section cadastrale	Numéro attribué
M. CAILLE Sylvain	AB n°140-141	<u>Ferme du Grand Gournay</u> <u>1 rue de la Gare</u> <u>95560 MONTSOULT</u>

Article 2 : Monsieur Elie MELLUL, Maire de la Commune de Montsoul est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,

Monsieur le Directeur du Cadastre Centre des Impôts,

Monsieur le Directeur du centre de tri postal,

Le propriétaire,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul,

Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers,

ENEDIS/ GRDF

Syndicat Mixte d'Assainissement (SIAH)

Lyonnaise des Eaux (VEOLIA)

L'INSEE

Fait à Montsoul, le 17 juin 2019

Le Maire,

Elie MELLUL

